

PLUi de Socx : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 22 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Socx (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 16 décembre 2025. Il délimite 56 zones, dont 31 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 22 décembre 2025.

- Le PLUi de Socx s'applique dans sa version du 16 décembre 2025.
- Il délimite 56 zones : 31 urbaines (U), 1 à urbaniser (AU), 14 agricoles (A) et 10 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Socx occupe le rang 216 par le nombre de zones délimitées : 9 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 67 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Socx depuis 2013, pour 33 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	56 zones
Zones urbaines (U)	31 zones
Zones à urbaniser (AU)	1 zone
Zones agricoles (A)	14 zones
Zones naturelles (N)	10 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI DES HAUTS DE FLANDRE
Version du	16 décembre 2025
Partition GPU	DU_200040954
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200040954/a75c525b641223107142f0b925566868/200040954_reglement_20251216.pdf

Les risques naturels et technologiques à Socx

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° 10RETEX1000053876314 du 29-04-2014, en matière de transport de marchandises dangereuses. Engins de chantier et véhicules agricoles susceptibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/LOI/RETEX1000053876314/20140429
Risques majeurs recensés	
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	
Dernier événement reconnu, commencé le	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/socx-59570>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Socx : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UD3, UD3a, UD4, UD4a, UE, UEc, UI1, UI2.1, UI2.2, UI3, UI4, UP, UP1, UZ1a, UZ1c, UZ1d, ZA2.1, ZA2.2, AUH2

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59570

59380

CC des Hauts de Flandre

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

56 zones

56 zones

56 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Crochte (2,7 km)

Quaëdypre (2,9 km)

Bissezeele (2,9 km)

Bergues (3,6 km)

Steene (3,9 km)

Bierne (4,1 km)

Hoymille (4,7 km)

Esquelbecq (5,3 km)

Wylder (5,4 km)

Pitgam (5,9 km)

West-Cappel (6,4 km)

Zegerscappel (6,6 km)

Warhem (7,1 km)

Drincham (7,7 km)

Wormhout (8,1 km)

Ledringhem (8,7 km)

Rexpoëde (8,7 km)

Eringhem (9,4 km)

23 zones

67 zones

14 zones

53 zones

51 zones

54 zones

52 zones

57 zones

27 zones

61 zones

29 zones

45 zones

50 zones

31 zones

126 zones

30 zones

47 zones

38 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/socx-59570>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.